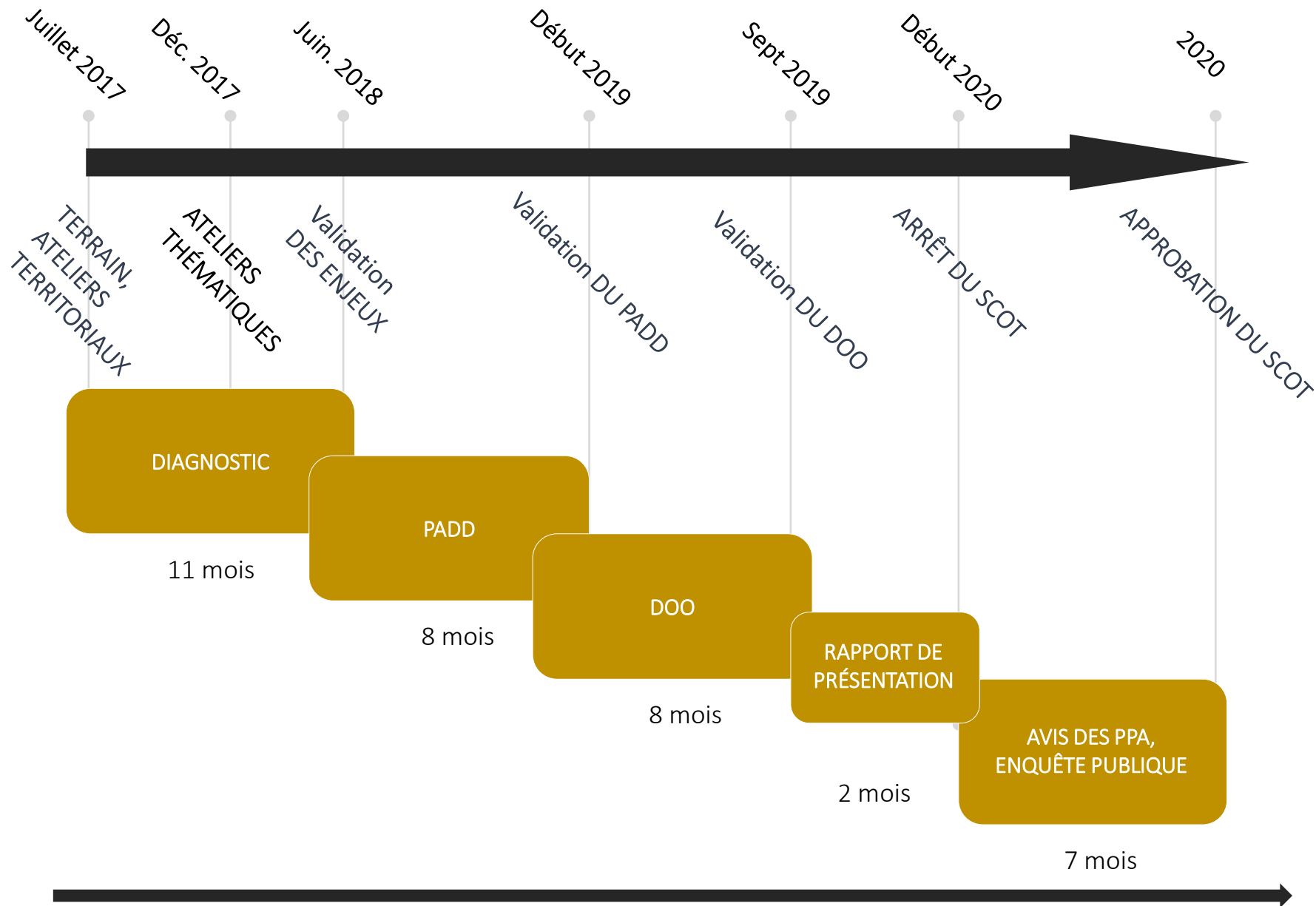




Présentation des enjeux du diagnostic

COPIL - 14 juin 2018

Calendrier



Agriculture

- Préserver le foncier agricole
- Préserver des espaces agricoles fonctionnels et pérennes pour les exploitations (réciprocité d'usages, gestion des franges urbaines, mitage)
- Compenser l'impact sur les espaces et l'économie agricoles
- Accompagner l'économie agricole dans son développement, sa diversification et sa mutation

Vers un SCoT repensé...

L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE au cœur des enjeux

Urbanisme

- Implantation des équipements structurants,
- Accueillir les nouveaux habitants là où les conditions d'accueil sont optimales,
- Demander l'intégration villageoise et architecturale des lotissements...

Economie

- Définition d'une stratégie économique pour les ZA
- Encadrer les développements du commerce « périphérique » pour préserver les commerces de proximité

...et adapté au contexte rural et montagnard

Paysage

- Générer une approche qualitative et territorialisée de l'urbanisme : règles de qualité urbaine, architecturale et d'intégration paysagère de tous les aménagements (entrées de ville, nouveaux lotissements, ZA, bâtiments agricoles, grands projets ENR ou UTN...)

Un diagnostic qui intègre l'Etat initial de l'environnement (EIE) et le diagnostic territorial dans un même document.

I : Le patrimoine environnemental et paysager

- Environnement physique et biologique
- Les ressources naturelles : préservation et mise en valeur
- Les entités paysagères

II : Les dynamiques démographiques et économiques

- Démographie
- Habitat
- Economie, commerce et tourisme
- Mobilités

Une synthèse dynamique et transversale qui permet de soulever les enjeux du PADD

- Annexes : fiches pôles commerciaux / fiches pôles ZA

Les enjeux transversaux relevés dans la conclusion du diagnostic :

- I - La qualité environnementale paysagère et patrimoniale : les « murs porteurs » du territoire**
- II - L'agriculture, pivot économique, paysager et identitaire du territoire**
- III – Des dynamiques urbaines centrifuges problématiques**
- IV - Une fragile attractivité démographique et économique**
- V - L'émergence du PADD : vers la définition d'une armature territoriale et de grands objectifs transversaux**

- Croiser les enjeux relevés au cours des ateliers thématiques et valider les **enjeux transversaux**,
- Une version consolidée du diagnostic sera prochainement diffusée et sa relecture permettra de revenir dans le détail sur les chiffres et données (le diagnostic peut évoluer jusqu'à l'arrêt du SCoT),
- Envisager les premières **pistes pour le PADD**.

I - La qualité environnementale paysagère et patrimoniale : les « murs porteurs » du territoire

II - L'agriculture, pivot économique, paysager et identitaire du territoire

III - Des dynamiques urbaines centrifuges problématiques

IV - Une fragile attractivité démographique et économique

V - L'émergence du PADD : vers la définition d'une armature territoriale et de grands objectifs transversaux

« Murs porteurs » : synthèse des enjeux

**Paysages et
patrimoines**



**Espaces agricoles,
naturels et
forestiers**



**Biodiversité et
continuités
écologiques**



Ressources (eau)



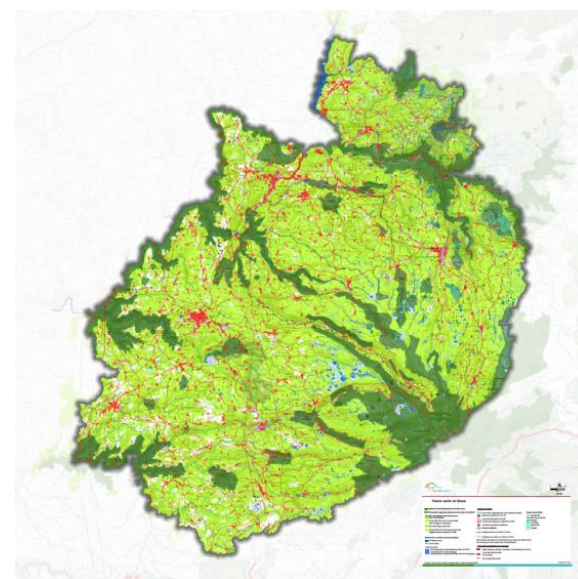
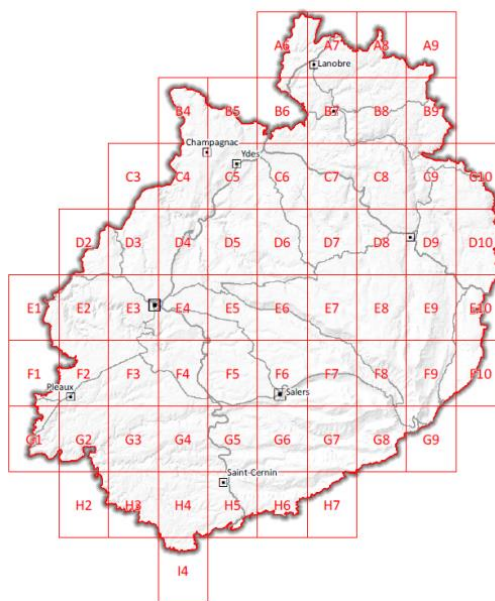
**Risques/nuisances
structurants**



**Spécificités
montagnardes
(et littorales)**

**Des espaces et des enjeux caractérisés et
localisés dans le diagnostic :**

- Atlas de la trame verte et bleue (continuités écologiques)
- Atlas des enjeux paysagers et patrimoniaux
- Atlas touristique
- Carte des enjeux paysagers par unité paysagère
- Atlas des espaces agricoles et leurs enjeux
- Atlas des espaces forestiers et leurs enjeux
- Carte d'application spatiale de la loi littoral (en cours)

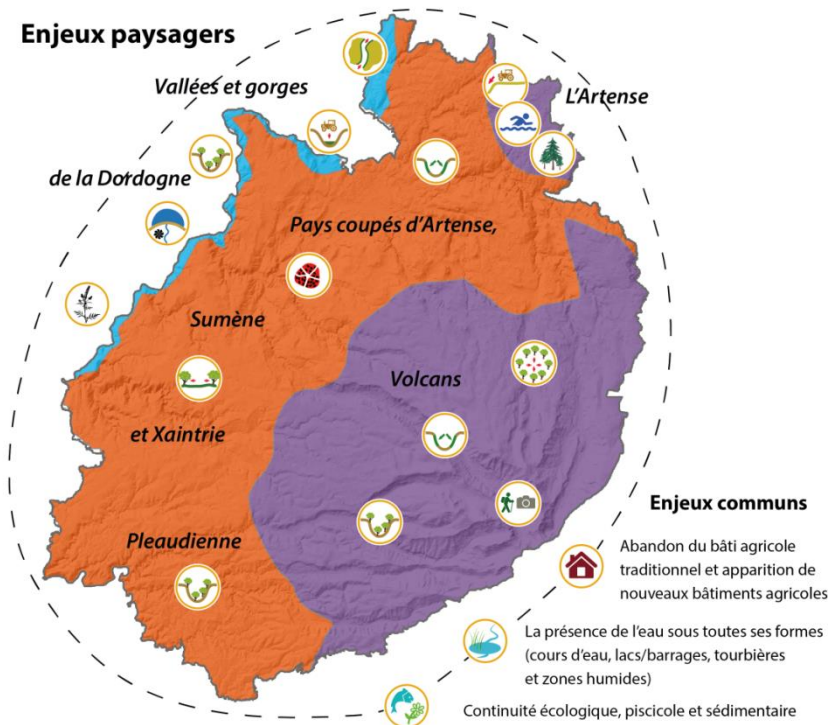


Un état des lieux et des dynamiques à l'œuvre analysées au sein de ces espaces :

- **TVB** : un territoire riche, une très bonne fonctionnalité écologique, quelques sources (menaces) de fragmentation/perturbation à corriger et anticiper
- **Ressource en eau** :
 - une ressource omniprésente mais fragile (quantité et qualité) : partage de la ressource (AEP/agriculture/DMB/baignade/pêche...), pollutions bactériologiques, changement climatique/étiages ...
 - AEP, assainissement : un patrimoine important à gérer (multiplicité des acteurs, peu de moyens) : un enjeu d'optimisation et de gouvernance.
- Des **risques et nuisances** localement cadrants/limitants, notamment : inondation et mouvements de terrain (PPR, cartes d'aléa), rupture de barrage, risque minier (PAC), ancienne exploitation d'uranium(SUP)
- **Loi littoral** : 2 communes concernées par les MALL (Lanobre et Beaulieu). Un travail fin à mener avec ces deux communes.
- **Loi montagne** : toutes les communes concernées et des questions à trancher en phase PADD : préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels <1000 ha ; détermination des UTN structurantes.

Un état des lieux et des dynamiques à l'œuvre analysées au sein de ces espaces

Enjeux paysagers



Enjeux par unité paysagère

- Fermeture des paysages dans les vallées (bocage peu ou pas entretenu)
- Déprise agricole sur les secteurs les plus pentus
- Forêt pentues et encaissées difficilement exploitables.
- Gestion de la fréquentation touristique et sportive
- Développement urbain le long de la RD922 et reconversion ferroviaire
- Agrandissement du parcellaire agricole sur plateaux (au détriment du bocage et des chemins)
- Apparition de plantes invasives
- Renouvellement des concessions énergétiques
- Présence agricole résiduelle (en fond de vallée ou en terrasse)
- Corridor touristique et écologique
- Déprise agricole sur le plateau
- Enrésinement
- Attractivité touristique (complexe de lacs de la Crégut et Lastioules)

Les espaces agricoles et le problème de la déprise (sur certains territoires, et en terme d'emplois) ;

La forêt et l'arbre hors forêt : la difficile valorisation forestière, des haies, de la ripisylve dans l'espace agricole ;

L'eau (le grand cycle de l'eau, le petit cycle de l'eau, les risques inondation/rupture de barrage, la production hydro-électrique, la continuité piscicole/sédimentaire) ;

La biodiversité et les continuités écologiques (qui s'appuient sur ces composantes paysagères).

Les formes de l'urbanisation (bourgs, villages, hameaux, habitat isolé) **et du bâti** (notion de qualité architecturale, patrimoniale et paysagère)

« Murs porteurs » : pistes d'objectifs pour le PADD

S'emparer des attentes règlementaires vis-à-vis du SCoT :

- Préservation des espaces essentiels pour l'économie agricole et forestière,
- Préservation des continuités écologiques et de la biodiversité,
- Encadrement des usages sur les ressources naturelles dont l'eau,
- Encadrement des projets touristiques structurants (UTN...),
- Encadrement des énergies renouvelables,
- Définition de règles pour la qualité urbaine, architecturale et paysagère,
- Performances environnementales/énergétiques des constructions/équipements.

Aujourd'hui traduites à travers le travail de qualification des murs porteurs et de leurs enjeux , pour :

Préserver les murs porteurs et leur **multifonctionnalité***

+

Favoriser leur **valorisation qualitative et économique*** (via filières intrinsèques au territoire)

=

** : biodiversité, agriculture, sylviculture, AEP, gisement EnR, APPN, pêche, baignade, gestion des risques, cueillettes, aménités diverses ...)*

Premiers leviers pour préserver / renforcer le potentiel attractif du territoire (qualité, image, notoriété)

« Murs porteurs » : pistes d'objectifs pour le PADD

Préserver les murs
porteurs et leur
multifonctionnalité



Favoriser leur
**valorisation
qualitative et
économique** (via
filères intrinsèques au
territoire)

- Qualifier (habitat, économique, commercial, agricole, touristique) et orienter géographiquement les projets (« le bon projet au bon endroit »).
- Déterminer et s'assurer de la capacité d'accueil nécessaire pour les projets (notamment vis-à-vis de la ressource en eau).
- Intégrer les projets : encadrement réglementaire (qualité urbaine/ architecturale/ paysagère, EnR, UTN, changement de destination, STECAL...).
- Accompagnement/convergence avec politiques sectorielles et de DD (SAGE, PAEC, PnR ...).
- Porter une ambition politique innovante/volontariste (ambition d'un territoire à énergie positive, compensation agricole des terres consommées, valorisation du bâti agricole ancien,...).

I - La qualité environnementale paysagère et patrimoniale
: les « murs porteurs » du territoire

**II - L'agriculture, pivot économique, paysager et
identitaire du territoire**

III - Des dynamiques urbaines centrifuges problématiques

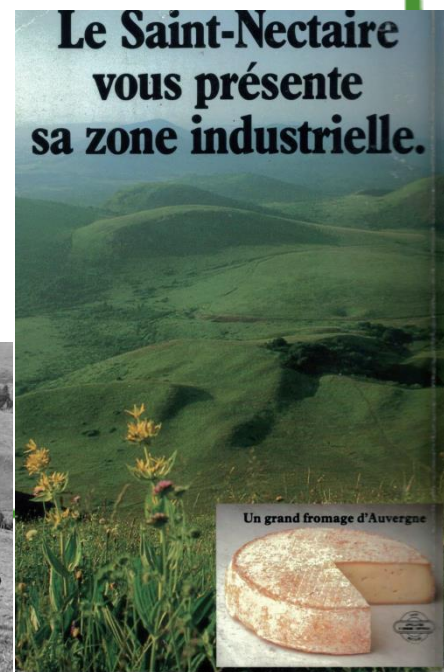
IV - Une fragile attractivité démographique et économique

V - L'émergence du PADD : vers la définition d'une
armature territoriale et de grands objectifs
transversaux



« L'agriculture, pivot du territoire » : synthèse des enjeux

- Un paysage agricole généré et entretenu aujourd'hui par une activité quasi unique : l'élevage de bovins (99% des exploitations agricoles).
- Un secteur représentant encore 17 % de l'emploi total du territoire.
- La présence de nombreux labels (viande/fromage), vecteurs de meilleure valeur ajoutée pour les exploitations.
- Une agriculture participant à l'image qualitative du Cantal lié à ses labels emblématiques fromagers/viande.
- Un patrimoine bâti agricole riche et identitaire (burons et montagnes).
- L'organisation de la profession (filières, labels, équipements collectifs, exploitations de plus en plus sous forme collective).
- Des prairies permanentes dominantes (agriculture extensive, stockage de carbone).



- **Une orientation économique (trop) dominante des exploitations :**
 - Agriculture peu diversifiée avec un seul type de production ultra dominant.
 - Une tendance: vers toujours plus d'allaitant, et plus suffisamment de laitiers.
- **Plusieurs phénomènes participant directement à la déprise démographique du territoire et aux évolutions paysagères / environnementales :**
 - Un effet de concentration des exploitations et du foncier (agrandissement des exploitations /baisse du nombre des exploitations) avec des conséquences : moins d'emplois, enrichissement progressif des espaces les moins mécanisables, atteintes au tissu bocager pour optimiser l'entretien des parcelles, transmission et installation des jeunes toujours plus difficiles (prix du foncier, concurrence),
 - Une tendance préoccupante (cf. études CA15/chiffres MSA) : Vieillesse des exploitants, nombreux exploitants sans reprenneur, baisse continue du nombre d'exploitations,
 - Une pression des exploitants hors département (prairies de fauche et estives),
 - Une filière verticale (amont et aval) en partie externalisée du département (filiale engraissement, abattage et commercialisation des bœufs).

> **Tableau :** chiffres issus des diagnostics réalisés par la CA15 dans les EPCI pour identifier les exploitations sans successeur.

	Nombre total d'exploitations agricoles	Evolution du nombre des exploitations en % et en nombre entre 2000 et aujourd'hui		Exploitations avec associé ou chef d'exploitation de + de 57 ans	Exploitation sans successeur
Pays Gentiane	313 (2018)	-22%	-88	101	64
Sumène Artense	289 (2016)	-29%	-118	76	61
Pays de Salers	590 (2017)	-22%	-102	141	64

Des pressions environnementales liées :

- Intensification des pratiques (apport fertilisants organiques/minéraux, chargement à l'hectare) dans les prairies de fonds de vallée (du fait concurrence sur terres d'estive), un peu moins sur les estives mécanisables : conséquences sur l'eau (eutrophisation, AEP) et la biodiversité (appauvrissement).
- Prédominance de l'élevage : quantité eau (AEP), qualité eau (bactériol.), émission GES.

Une difficulté à faire vivre le riche patrimoine bâti agricole disséminé dans l'espace agricole.



« L'agriculture » : pistes d'objectifs pour le PADD

- **Garantir la préservation et la lisibilité sur le long terme du foncier agricole**, en tant qu'outil de production des exploitations (lien atlas des espaces agricoles / objectifs de conso foncière).
- **Favoriser** (ne pas entraver mais encadrer) **la diversification des exploitations** (agritourisme, énergies renouvelables, autres).
- **Encadrer le bâti et son évolution au sein de l'espace agricole/du paysage** (réhabilitation/changement de destination du bâti ancien patrimonial, intégration archit./envir./paysagère des nouveaux bâtiments).
- **Maintenir, développer et diversifier la filière agricole sur le territoire (emplois et démographie liés)** (= objectif dépassant le seul SCoT et commun aux politiques agricoles, d'aménagement du territoire et de développement économique) :
 - Le SCoT, avec son levier d'action direct sur le foncier, peut être le premier échelon d'un système collectif visant, à travers la compensation collective volontaire, l'appel aux fonds publics et privés ... à répondre aux attentes de la profession actuelle et à celles des collectivités et des porteurs de projet (financement d'équipements spécifiques pour développer les circuits courts : ateliers de découpe, de transformation, d'engraissement ... ; achat/location de terres agricoles et bâtis liés ...) ;
 - Des pistes à creuser en phase PADD pour participer à générer une offre (d'installation/reprise) et susciter une demande (attirer des porteurs de projet : candidats locaux , nouvelles populations) ...

I - La qualité environnementale paysagère et patrimoniale
: les « murs porteurs » du territoire

II - L'agriculture, pivot économique, paysager et
identitaire du territoire

**III - Des dynamiques urbaines centrifuges
problématiques**

IV - Une fragile attractivité démographique et économique

V - L'émergence du PADD : vers la définition d'une
armature territoriale et de grands objectifs
transversaux

Un **renversement des tendances** historiques au cours du siècle dernier :

- des **espaces ruraux et montagnards** en déprise démographique et dont l'urbanisation évolue désormais très peu,
- des **pôles** en déprise démographique mais dont l'urbanisation progresse (entrées de bourgs),
- des **territoires plus accessibles** (autour des pôles et principaux axes), dont l'urbanisation a fortement progressé.

La **vacance est relativement élevée**, (8.2% en 2016 en France selon l'INSEE) et continue de s'accroître. Cette hausse entraîne :

- une diminution des résidences principales (et donc un besoin en construction),
- une **dévitalisation des centres bourgs** et centres villages.
- La dispersion de la population entraîne :
 - une **dévitalisation des centres bourgs** et centres villages,
 - la **fragilisation des services présents sur la commune**, et des difficultés d'accès aux équipements,
 - accentue la **dépendance à la voiture individuelle (pour les petits trajets)**, et certains cas d'**isolement social** (personnes âgées isolées).

Un territoire dont l'atout premier pour l'attractivité touristique et résidentielle est **l'espace et le cadre de vie préservé**,

Une décroissance importante de la population depuis 70 ans qui n'a pas empêché une **progression importante de l'urbanisation**,

Des **formes d'urbanisation récentes plus consommatrices d'espace** :
urbanisation linéaire, discontinue.

Des formes d'urbanisation récentes qui génèrent une **dépendance à la voiture individuelle** et une **dévitalisation des centres bourgs** et centre villages.

Préserver les terres agricoles, notamment les espaces mécanisables en lien avec l'économie fourragère (pour 1 ha de fond de vallée pris à l'agriculture, c'est entre 2 et 3 ha d'estive qui sont abandonnés)

Maintenir **l'attrait paysager et la qualité architecturale** du territoire,

Revitaliser les centres bourgs (entrées de bourgs, logements, commerces, espaces publics...),

Concernant la consommation foncière, un **enjeu qui est avant tout qualitatif**, notamment sur les « hautes terres », qui sont plutôt en déprise urbaine.

Les principes de l'intensification urbaine :

DENSIFIER LES ESPACES VIDES

(dents creuses, friches, cœurs d'îlot...)

RECOMPOSER LE TISSU URBAIN

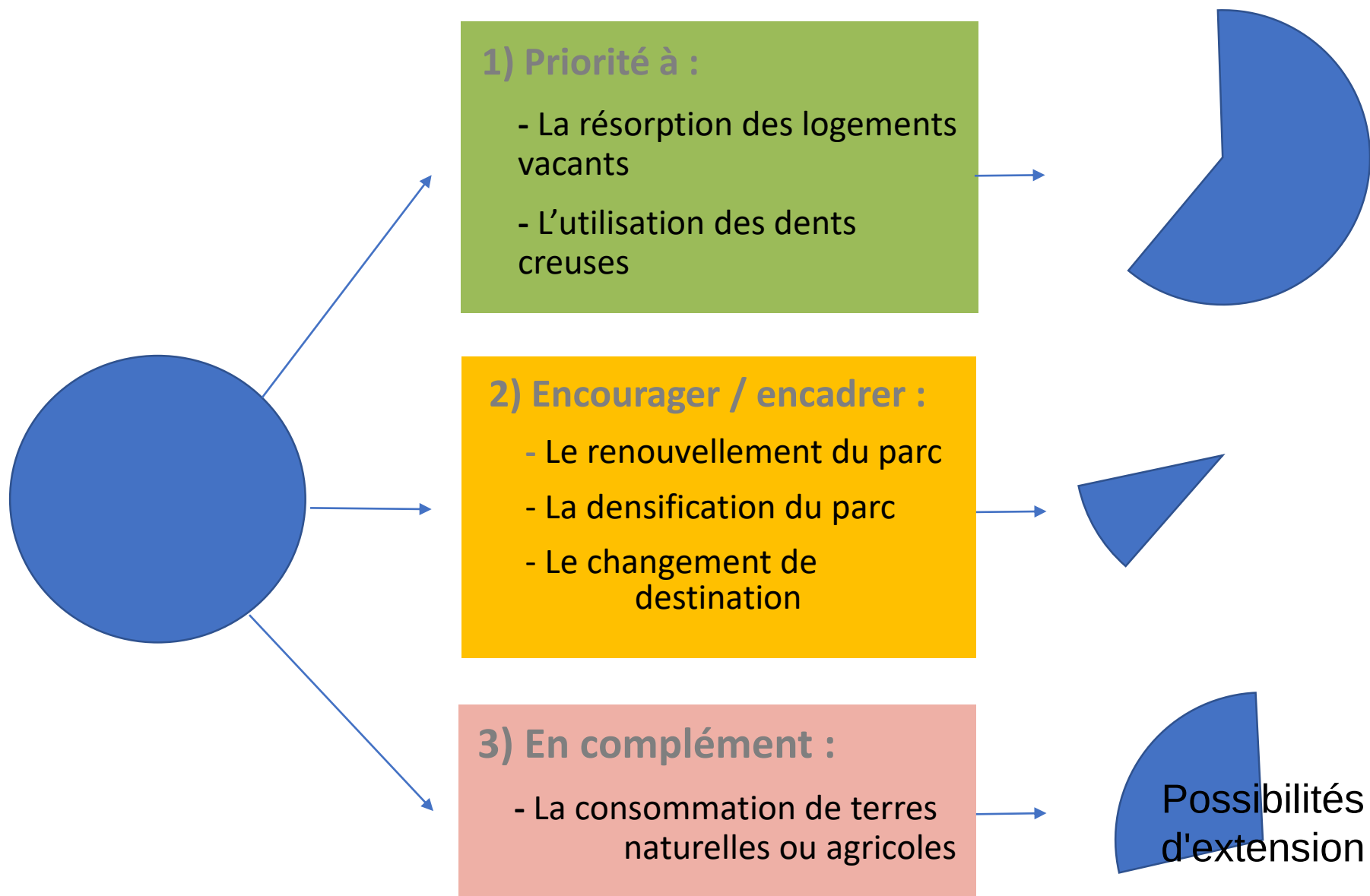
(découpage ou groupement de parcelles, association foncière urbaine de projet...)

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

(bâti vacant, immeubles délaissés...)



Pistes d'objectifs pour l'urbanisation nouvelle



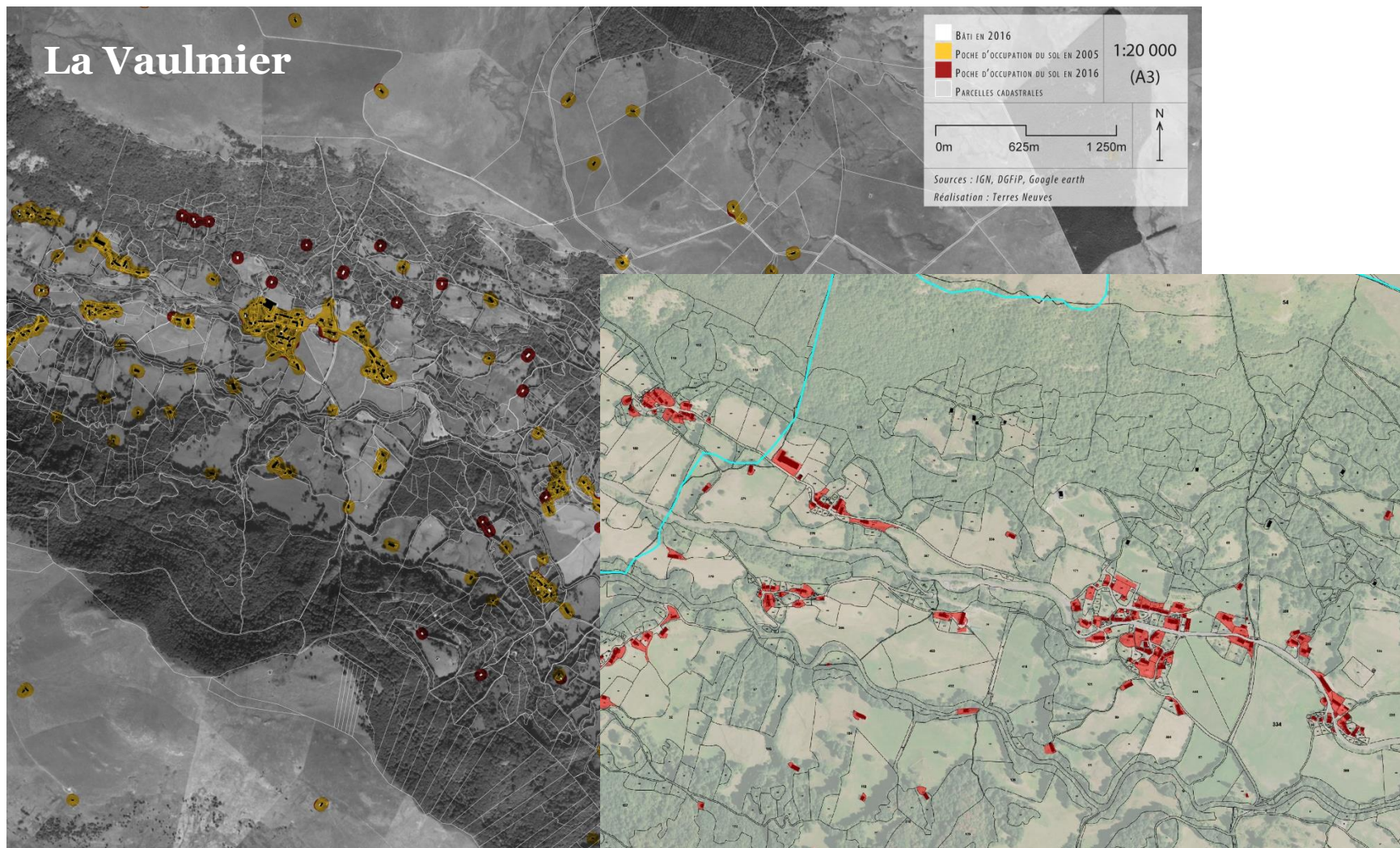
Rappel - la nécessité :

- **réaliser une analyse de la consommation foncière sur les 10 dernières années**
- **proposer un urbanisme « frugal » en foncier**
- **le choix de la méthode revient au maître d'ouvrage (obligation d'efficacité) - la DDT souhaite une méthode avec des ordres de grandeur comparables aux méthodes DDT/DREAL**

Après échanges techniques avec la DDT :

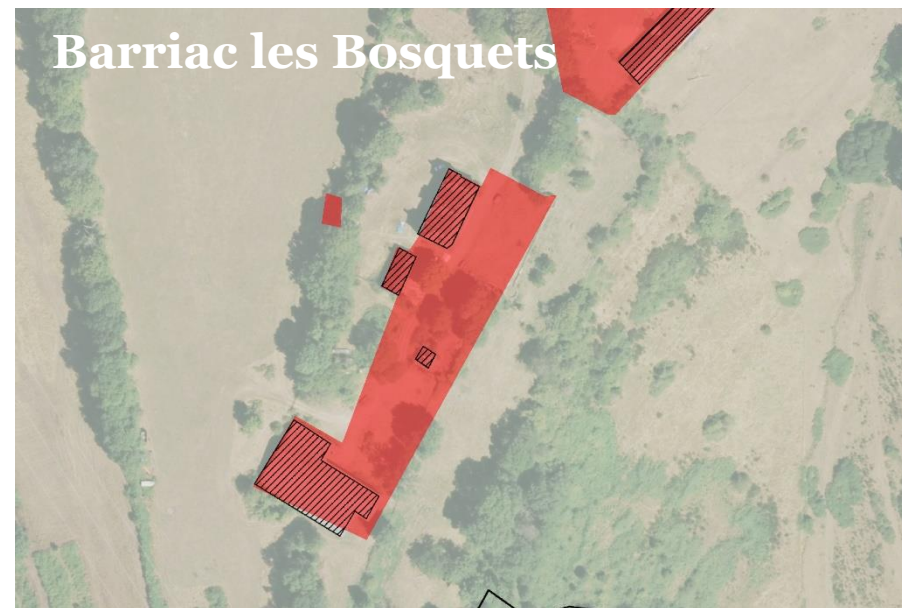
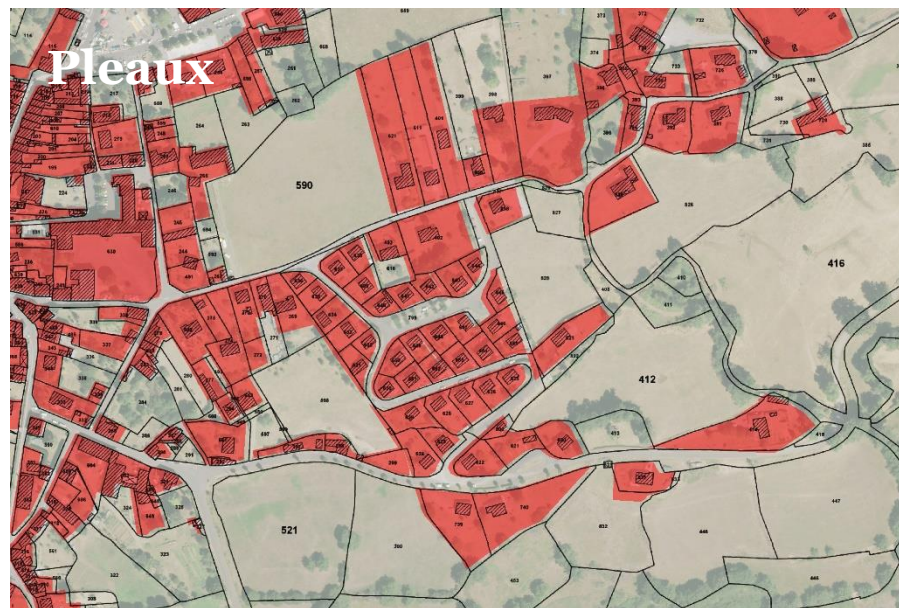
- **Un avis partagé sur la base de données à utiliser : BDTOPO (la plus récente, 2016) et DDT (2013 mais la plus fine),**

La base de données « DDT » : une base plus fiable que la BDTOPO



La base de données « DDT »

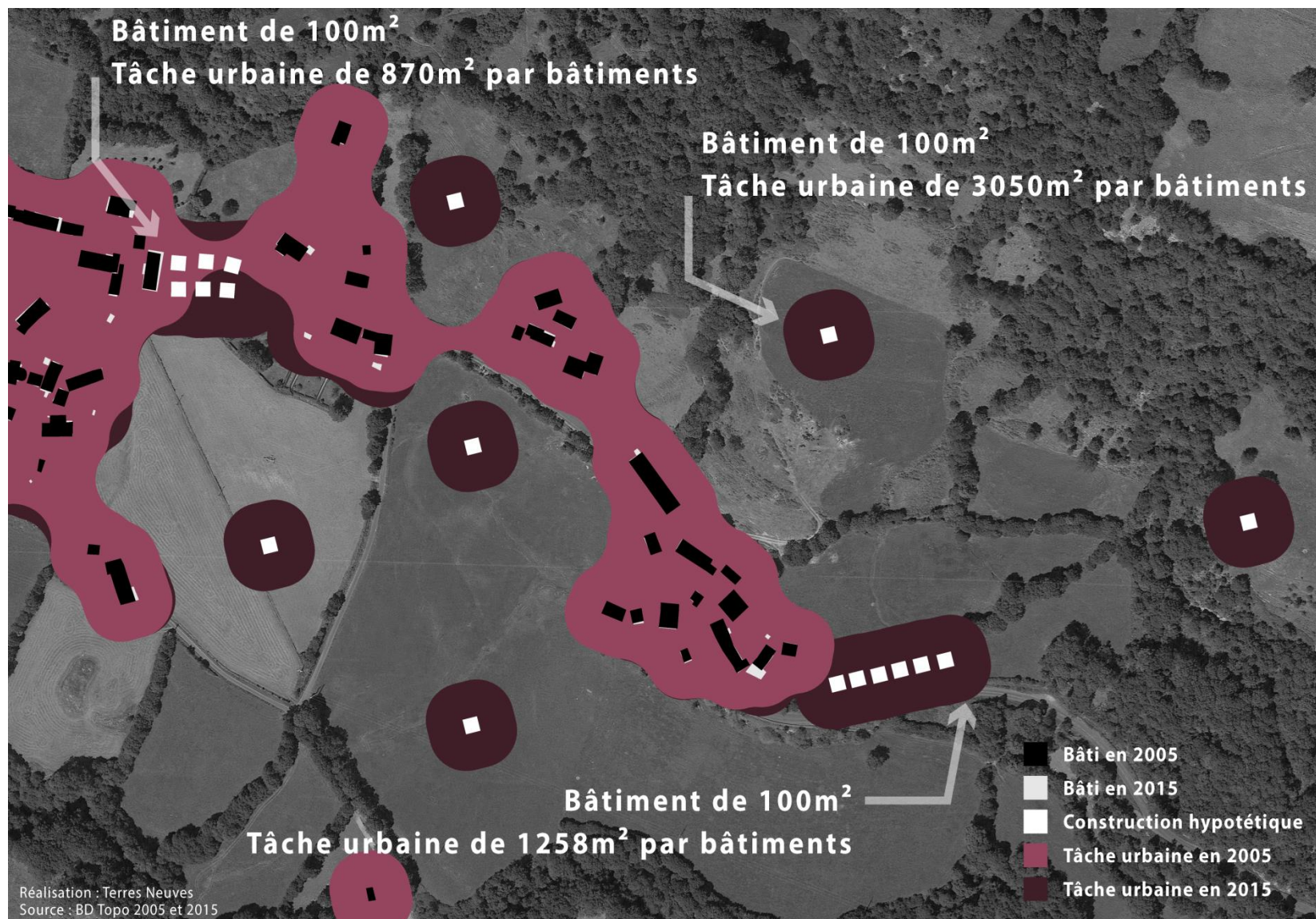
- Un accord sur l'intérêt de cette méthode « au réel »,
- la possibilité envisagée d'ajouter des bonus/malus pour lui donner un biais qualitatif,
- mais impossibilité de la mettre en œuvre (lourdeur, interprétation de l'opérateur...).



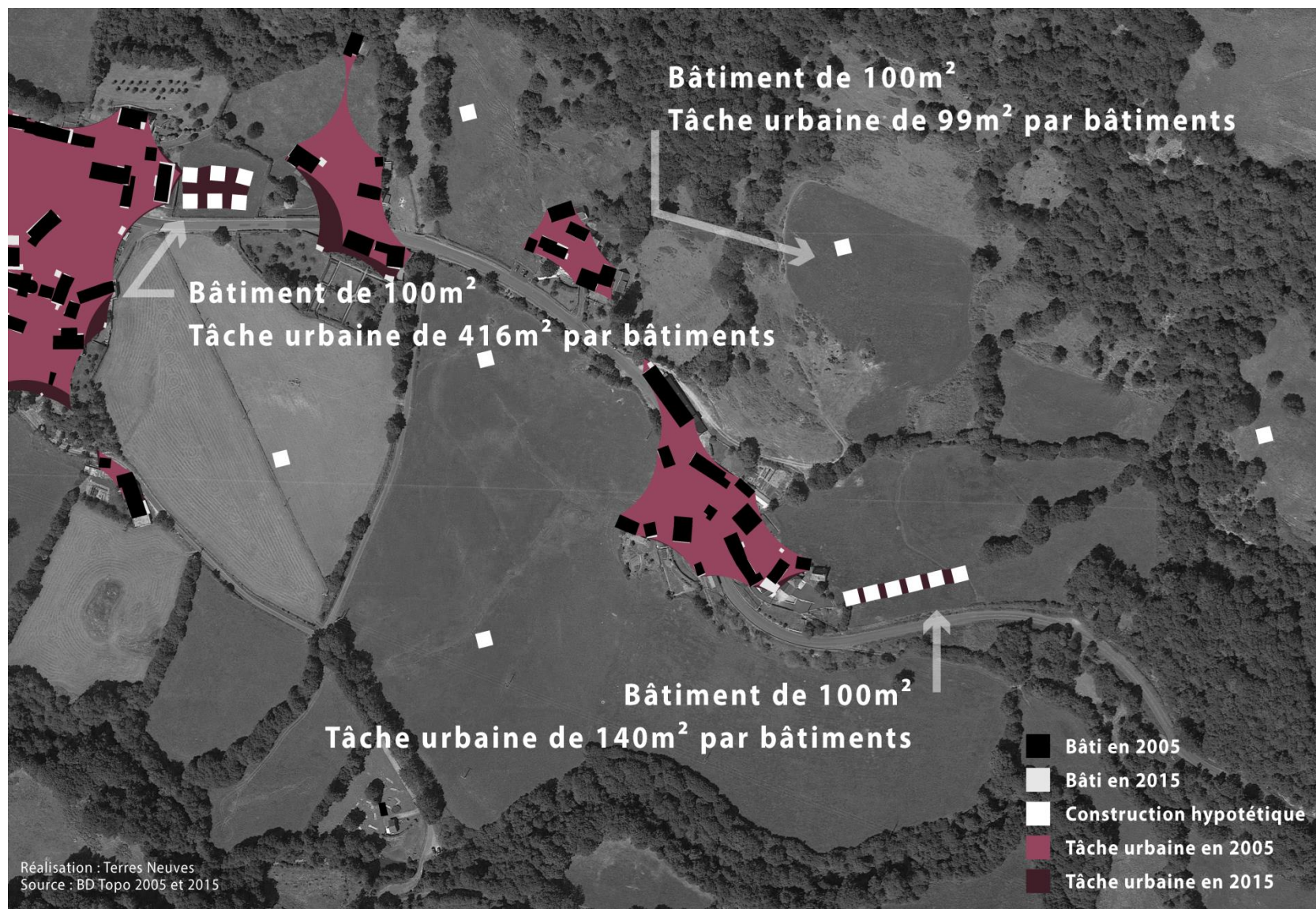
Après échanges techniques avec la DDT :

- **Un accord sur la pertinence de la méthode « dilatation et érosion »,**
- **Pas de convergence sur l'amplitude de l'érosion (50-50 VS 50-25).**

Méthode CEREMA : dilatation 50m – Erosion 25m



Méthode DREAL : dilatation 50m – Erosion 50m



Après échanges techniques avec la DDT :

- Un avis partagé sur la base de données à utiliser : BDTOPO (la plus récente, 2016) et DDT (2013 mais la plus fine),
- Un accord sur la pertinence de la méthode « dilatation et érosion »,
- Pas de convergence sur l'amplitude de l'érosion (50-50 VS 50-25).
- **Une nouvelle proposition de PIVADIS : 30-10 (pour correspondre à l'ordre de grandeur de progression de l'urbanisation sur les 10 dernières années (35 ha/an) :**
 - Proposition écartée par la DDT et le syndicat mixte.

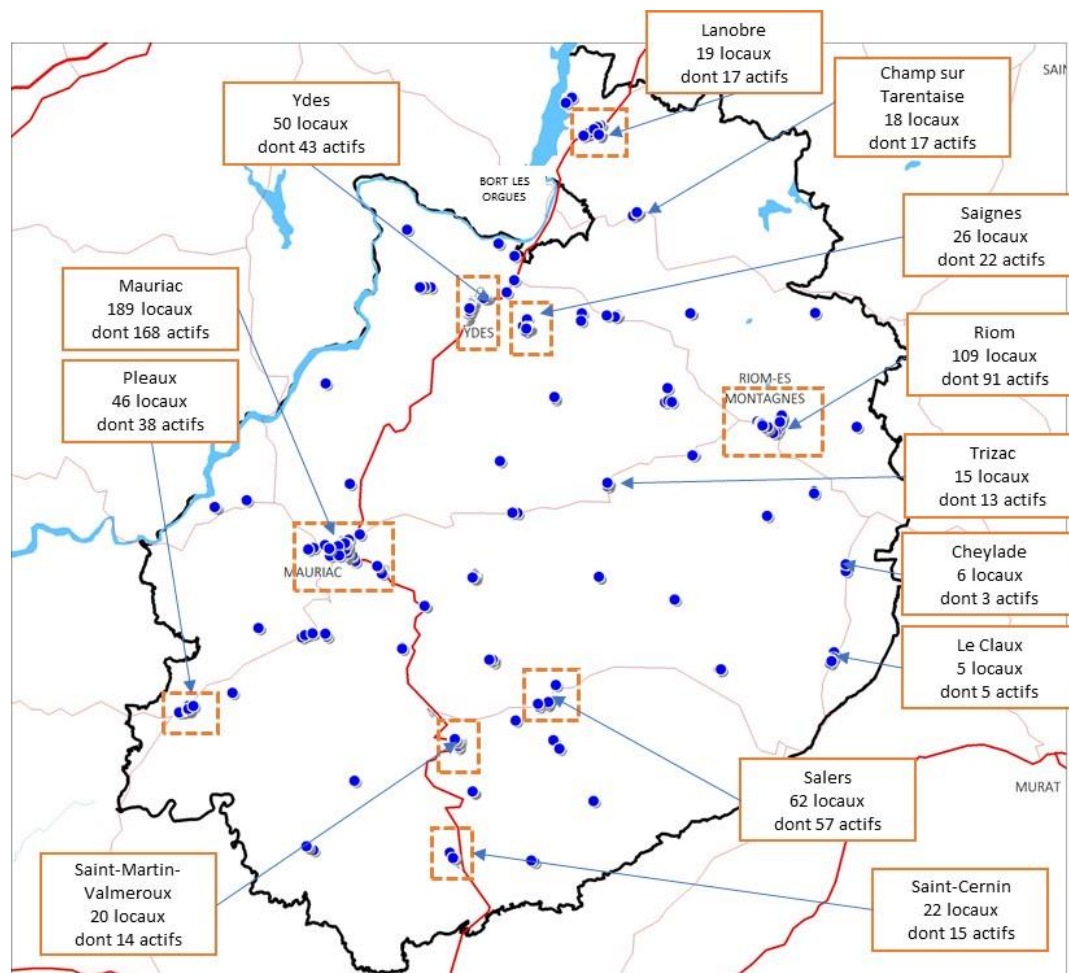
711 LOCAUX COMMERCIAUX

⇒ UNE DENSITE DEUX FOIS PLUS IMPORTANTE QUE LA MOYENNE EN MILIEU RURAL DU FAIT DE LA REPARTITION DE LA POPULATION, DES TEMPS DE PARCOURS ET DE L'ABSENCE DE CENTRALITE

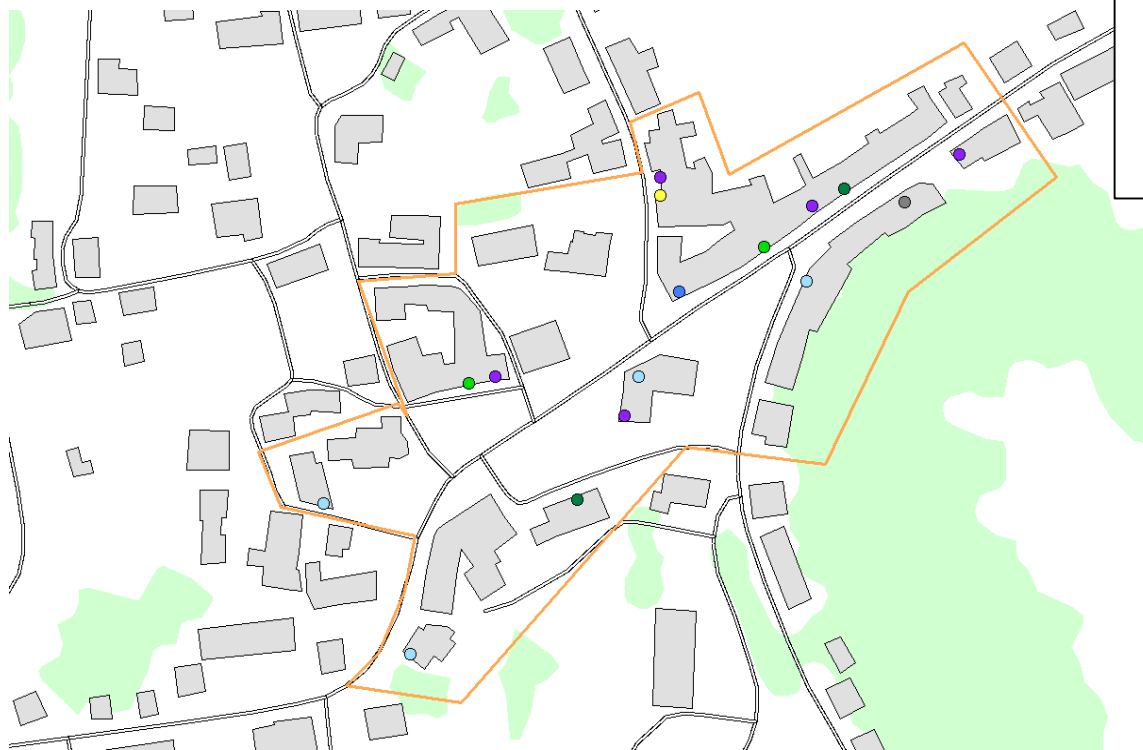
« DOMINANTE »

⇒ UN ENJEU DE MAINTIEN DU NIVEAU ET DE LA DIVERSITE DES SERVICES DE PROXIMITE

⇒ UN ENJEU DE REAFFECTION DE LOCAUX INACTIFS SOUVENT INADAPTES A LA PRATIQUE ACTUELLE ET FUTURE DU COMMERCE.



Extrait de l'annexe du diagnostic : Pôles commerciaux



Composition de l'offre

- Local inactif
- Alimentation spécialisée
- Généraliste
- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Hygiène santé beauté
- Culture loisirs
- Cycles auto
- Café / hôtel / restaurant
- Services en agence

Signalétique d'accès	++	La polarité est bien signalée.
Accessibilité automobile	++	Accès aisé par la RD 22 et la RD 679.
Parking et stationnement	=	Présence de petits parkings notamment places de la Fontaine et de l'Eglise. Le secteur semble toutefois proche de la saturation par moments.
Cheminements piétons	+	Les cheminements piétons sont, dans l'ensemble, en bon état, bien que étroits par endroits.
Qualité de l'environnement urbain	++	Pôle agréable et entretenu, bénéficiant de divers aménagements d'embellissement, et d'un mobilier urbain de qualité.

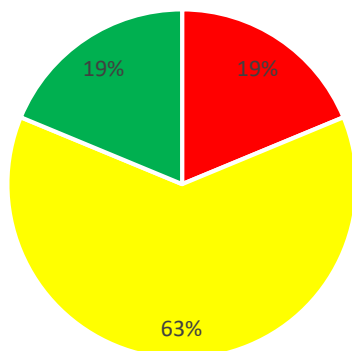
++
+
=
-
--

Extrait de
 l'annexe du
 diagnostic :
 Pôles
 commerciaux

Composition de l'offre	Nb	%
Alimentaire spécialisé	4	25%
Généraliste	1	6%
Equiperment de la personne	0	0%
Equiperment de la maison	0	0%
Hygiène santé beauté	2	13%
Culture loisirs	1	6%
Cycles auto	0	0%
Café hôtel restaurant	5	31%
Service en agence	2	13%
Local inactif	1	6%
Total	16	100%



Etat des locaux commerciaux



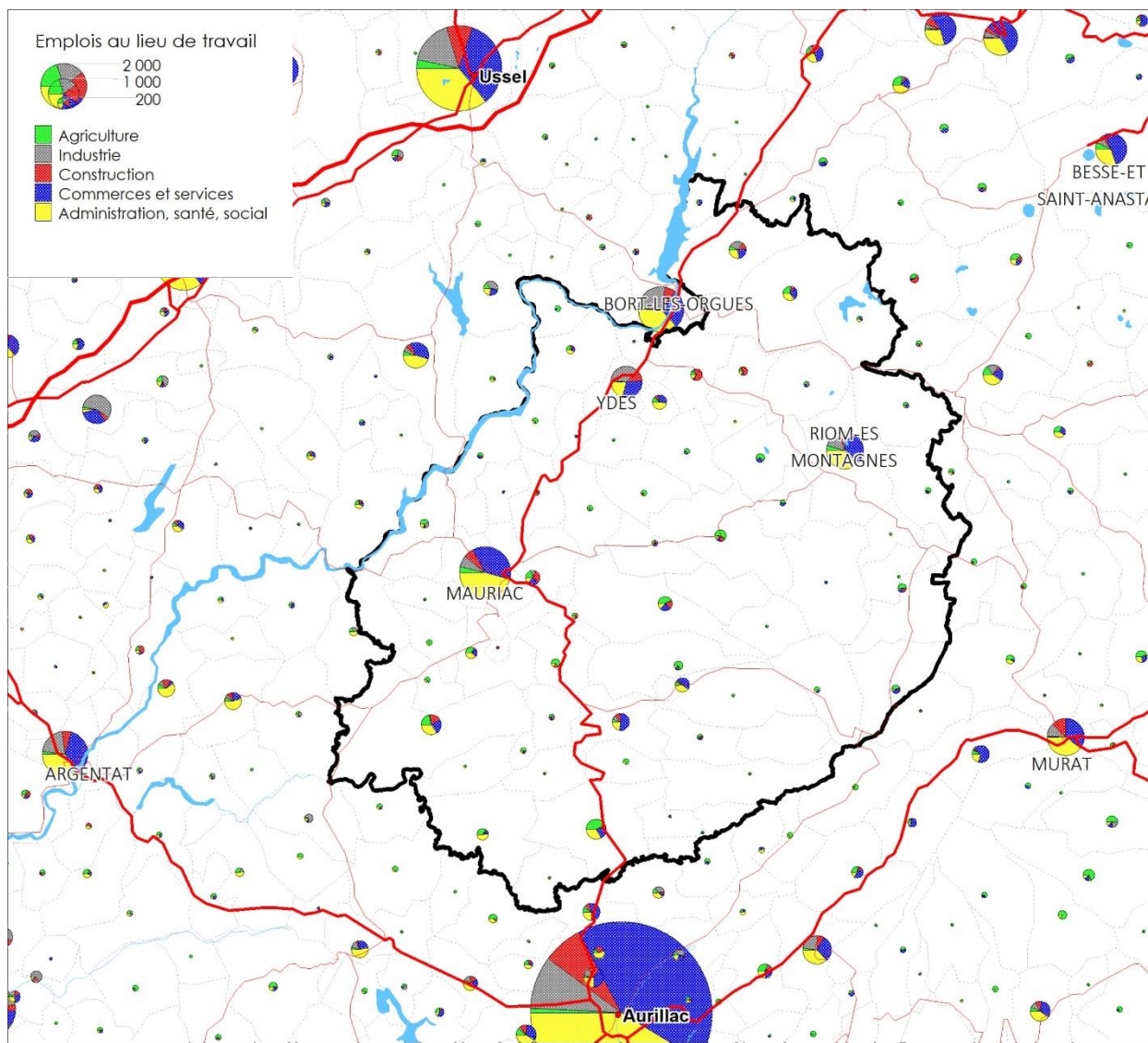
■ A renover ■ Manque d'entretien ■ Parfait état



- I - La qualité environnementale paysagère et patrimoniale : les « murs porteurs » du territoire
- II - L'agriculture, pivot économique, paysager et identitaire du territoire
- III - Des dynamiques urbaines centrifuges problématiques
- IV - Une fragile attractivité démographique et économique**
- V - L'émergence du PADD : vers la définition d'une armature territoriale et de grands objectifs transversaux

UN RATIO EMPLOIS / ACTIFS TRES
CORRECT (81%) QUI CACHE UNE
SITUATION DOUBLE

- ⇒ UN ENJEU D'ATTRACTIVITE DE
MAIN D'OEUVRE (QUALIFIEE)
POUR LES BESOINS DU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
LOCAL (MANQUE).
- ⇒ UN ENJEU DE MOBILITE AVEC
DES ACTIFS OUVRIERS ET
EMPLOYES ALLANT TRAVAILLER
EN DEHORS DU TERRITOIRE
(écart de 2.000 entre les emplois et les
actifs de ces catégories sur le territoire).



UNE TRES FORTE DENSITE

D'ETABLISSEMENTS:

3.340 ENTREPRISES

313 ETS. POUR 1.000 ACTIFS

(contre moins de 190 à l'échelle nationale)

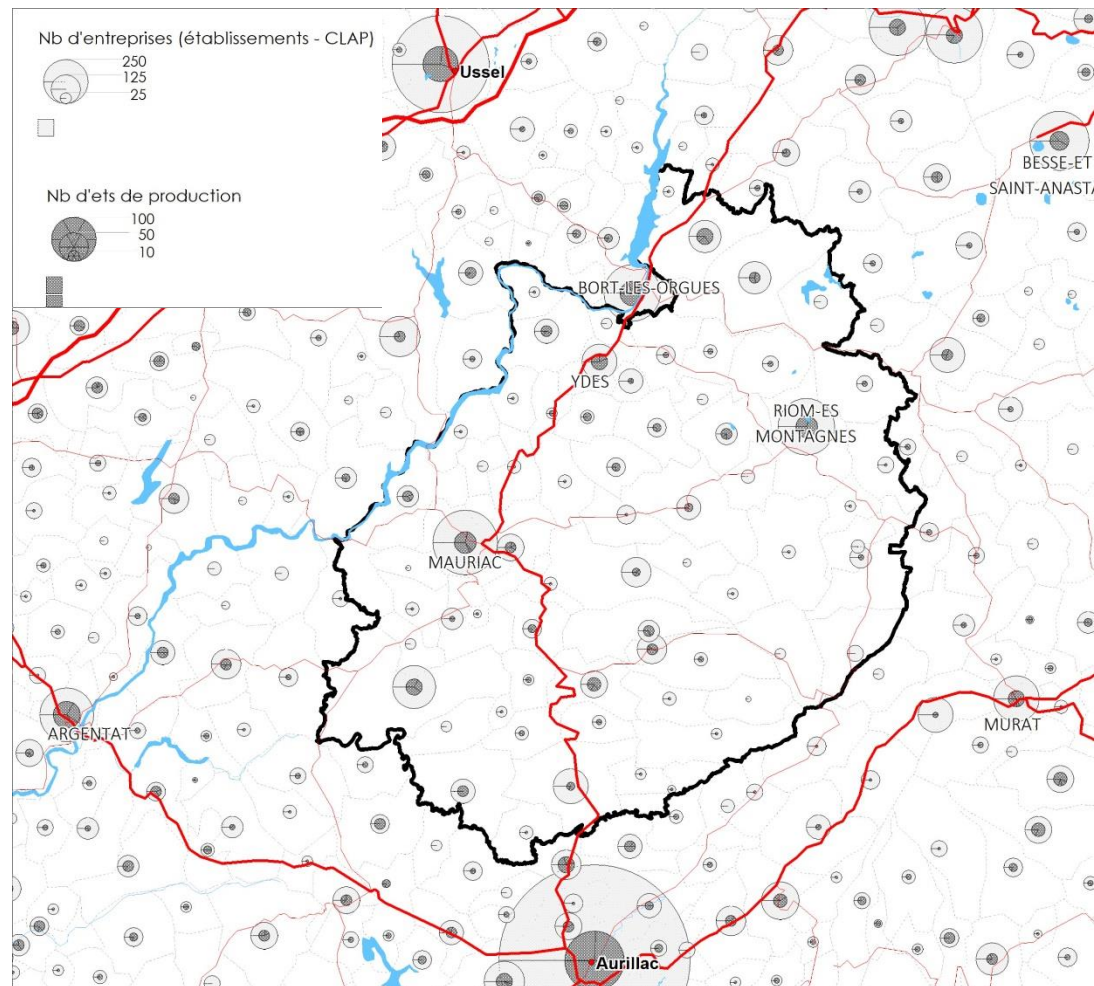
20% D'ETS. ARTISANAUX

76% D'ETS. SANS SALARIE

40% DES ETS. (3.700 emplois directs y compris

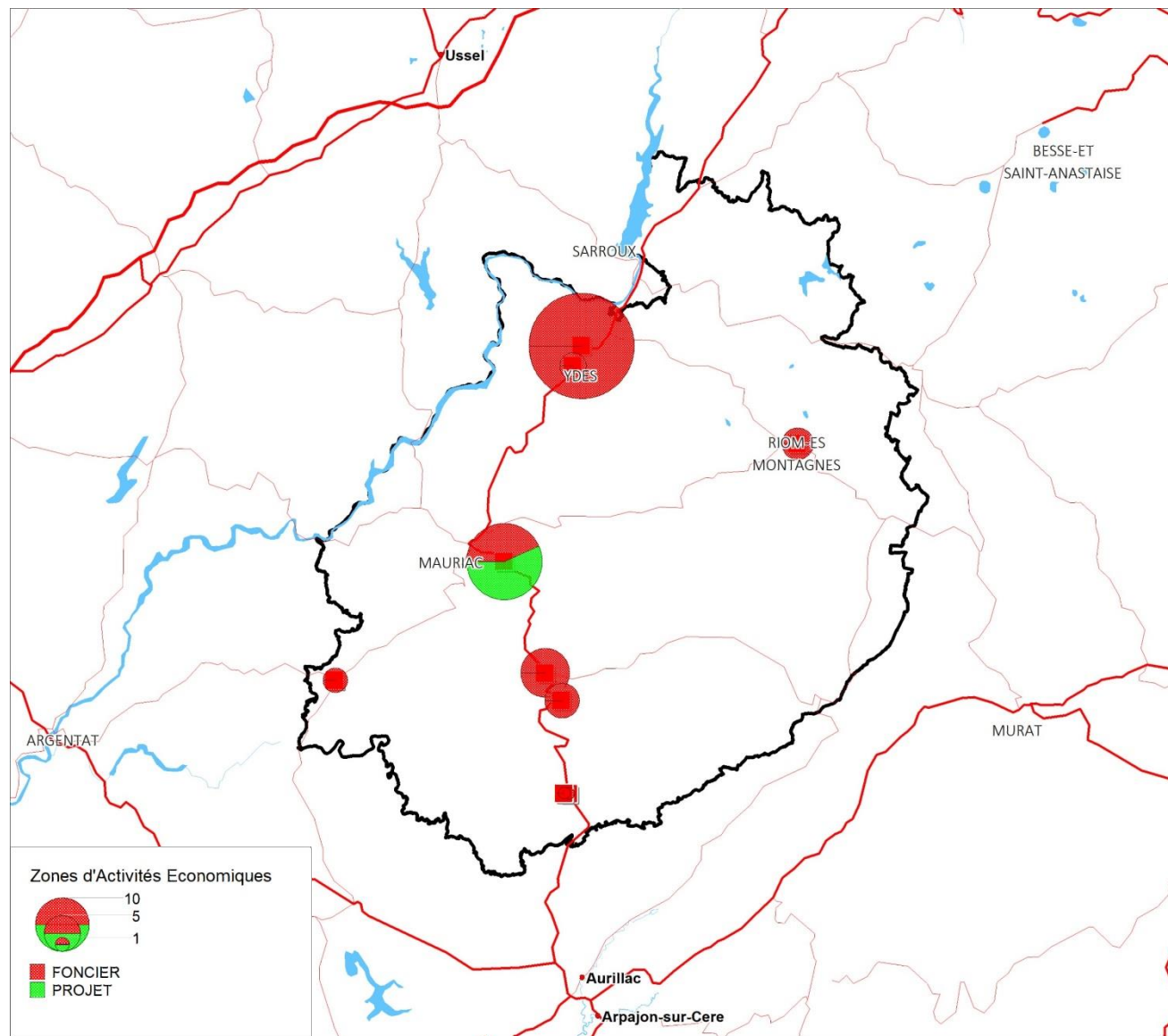
agro-industrie) LIES A L'AGRICULTURE

⇒ **UN ENJEU DE PERENNISATION ET DE
DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES
EXISTANTES PLUS QUE DE CREATIONS.**

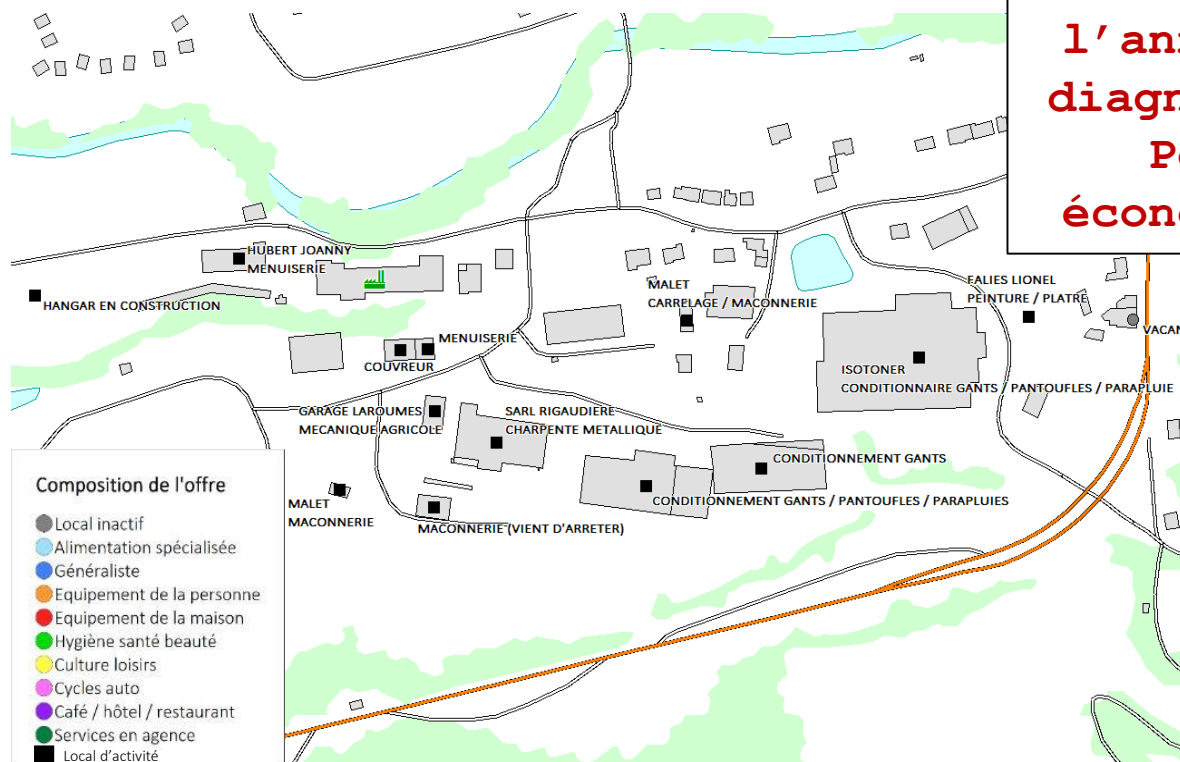


Environ 82 hectares sur 9 sites. L'essentiel de l'activité se fait aujourd'hui hors zones d'activités, dans une logique multifonctionnelle.

⇒ **UN ENJEU DE MEILLEURE INSERTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LA VIE URBAINE ET VILLAGEOISE.**



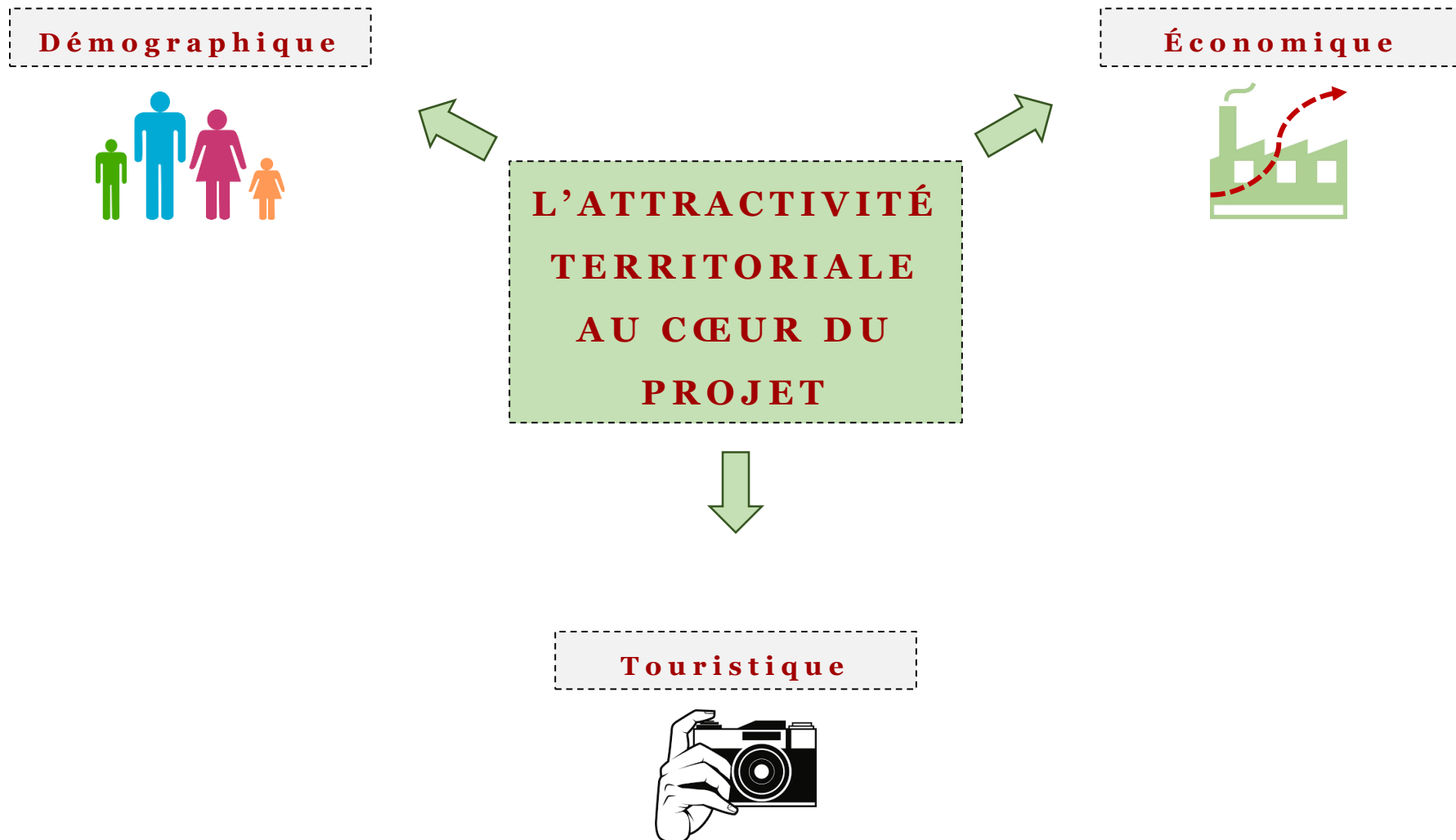
Extrait de
 l'annexe du
 diagnostic :
 Pôles
 économiques



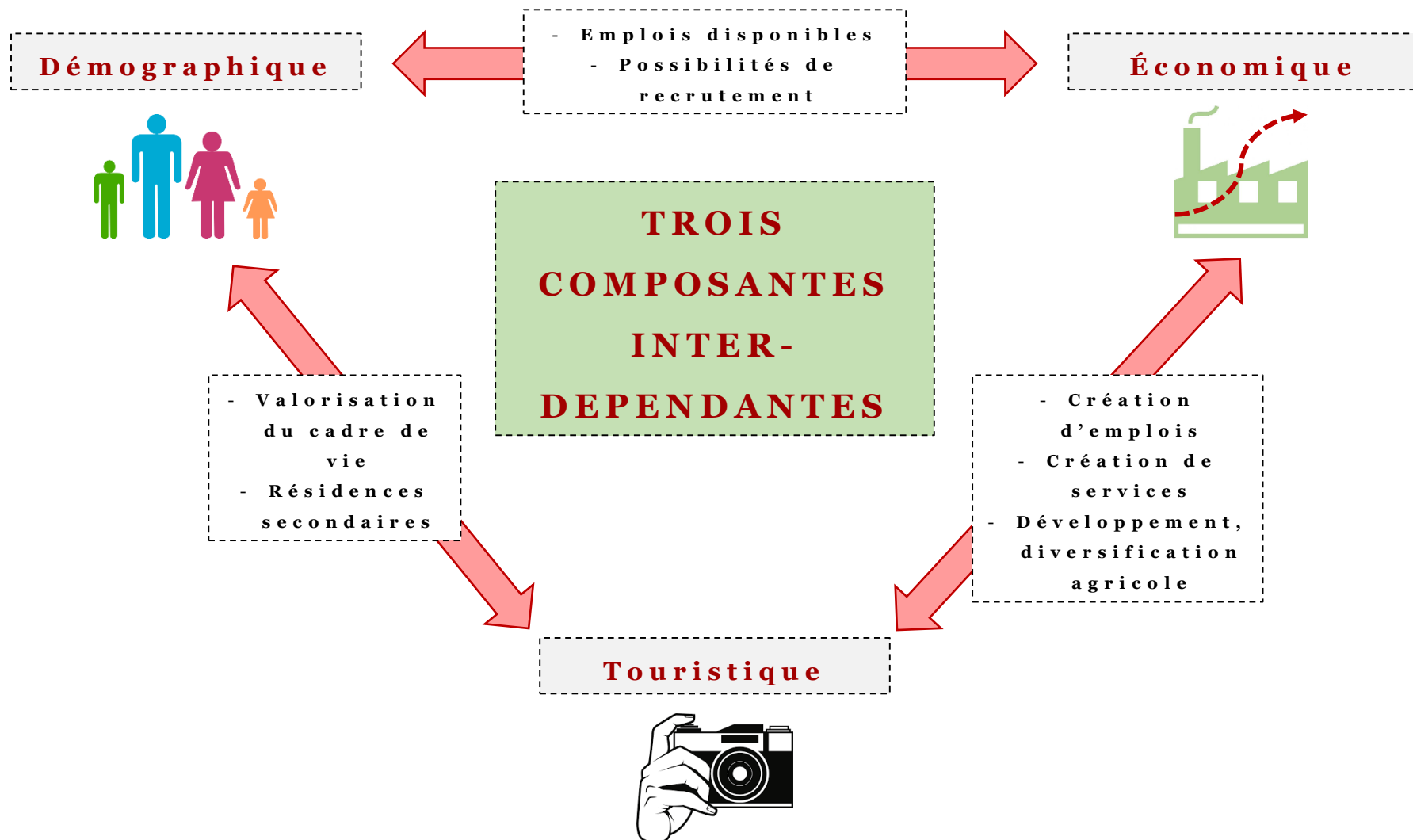
Signalétique d'accès		Zone signalée par des panneaux routiers + panneau à l'entrée (visible depuis la route). Zone scindée en deux parties.
Accessibilité automobile		Entrée bien accessible, puis passage par un lotissement pour accéder à la 2e partie de la zone. Voirie dégradée en fin de zone.
Parking et stationnement		Quelques places à l'entrée de la zone. Les places de stationnement sur la parcelle Isotoner semblent suffisantes.
Cheminements piétons		Présence de trottoirs à l'entrée mais qui ne permettent pas de desservir toute la Z.A. Présence d'un cheminement vers le village.
Qualité de l'environnement urbain		Z.A éclairée et végétalisée en première partie. La seconde partie est plus dégradée et peu entretenue (zone de stockage).
Foncier transformable		Un terrain de libre. D'autres terrains semblent possibles pour extension mais quid des risques?

Remarques: Z.A coupée en deux par un ruisseau et imbriquée avec un lotissement et une salle publique. Entrée de zone bien aménagée (Isotoner), puis les aménagements disparaissent.

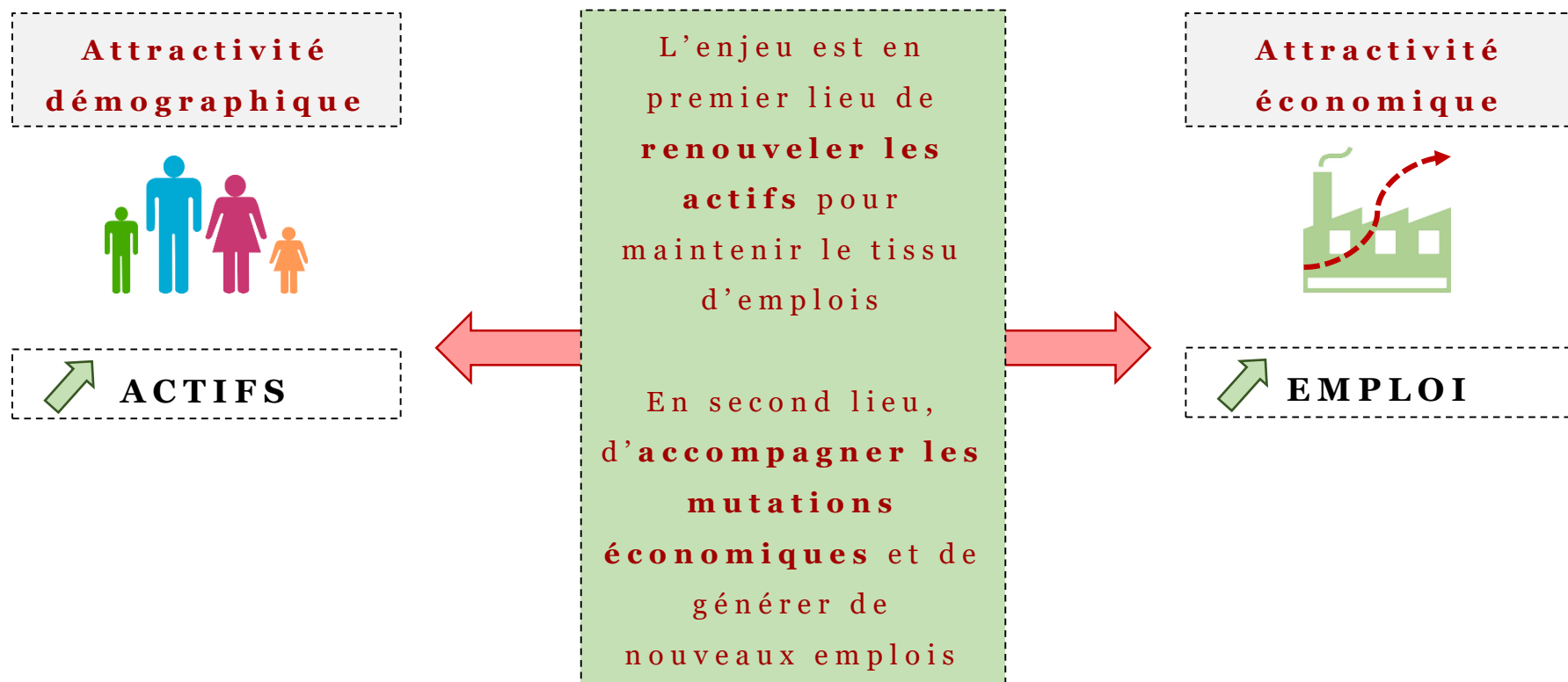
- Une population **historiquement en forte baisse, mais qui tend à se stabiliser**,
- Un **vieillissement qui va s'accélérer**,
- Le territoire subit une **érosion des emplois**, qui est entraînée par la **diminution du nombre d'actifs**,
- Un **territoire de plus en plus dépendant du solde migratoire** pour maintenir et rajeunir sa population,
- Les scénarios prospectifs de l'INSEE sur le Cantal laissent envisager (sous réserve de confirmation avec les chiffres du territoire), une **légère augmentation de la population à terme**.



Les composantes de l'attractivité territoriale



- Un lien d'entraînement mutuel évident
- Aujourd'hui, une érosion des actifs plus rapide que celle des emplois
- Un vieillissement de la population à venir qui risque d'amplifier le phénomène, tout en générant de nouveaux besoins de services (économie des séniors)

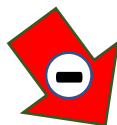


Attractivité territoriale : synthèse des enjeux

Démographique

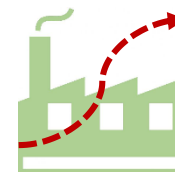


- Créer (trop) de lotissements concurrentiels dans les villages

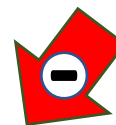


**CERTAINS
LEVIER
PEUVENT
S'AVERER
CONTRE-
PRODUCTIFS :**

Économique



- Créer (trop) de foncier économique
- Autoriser (tout) le commerce en dehors des centres-bourgs



- Abandon du bâti patrimonial

- Éloignement et fragilisation des services de proximité

- Pas de croissance, mais une dispersion de la population

- Consommation de terres agricoles

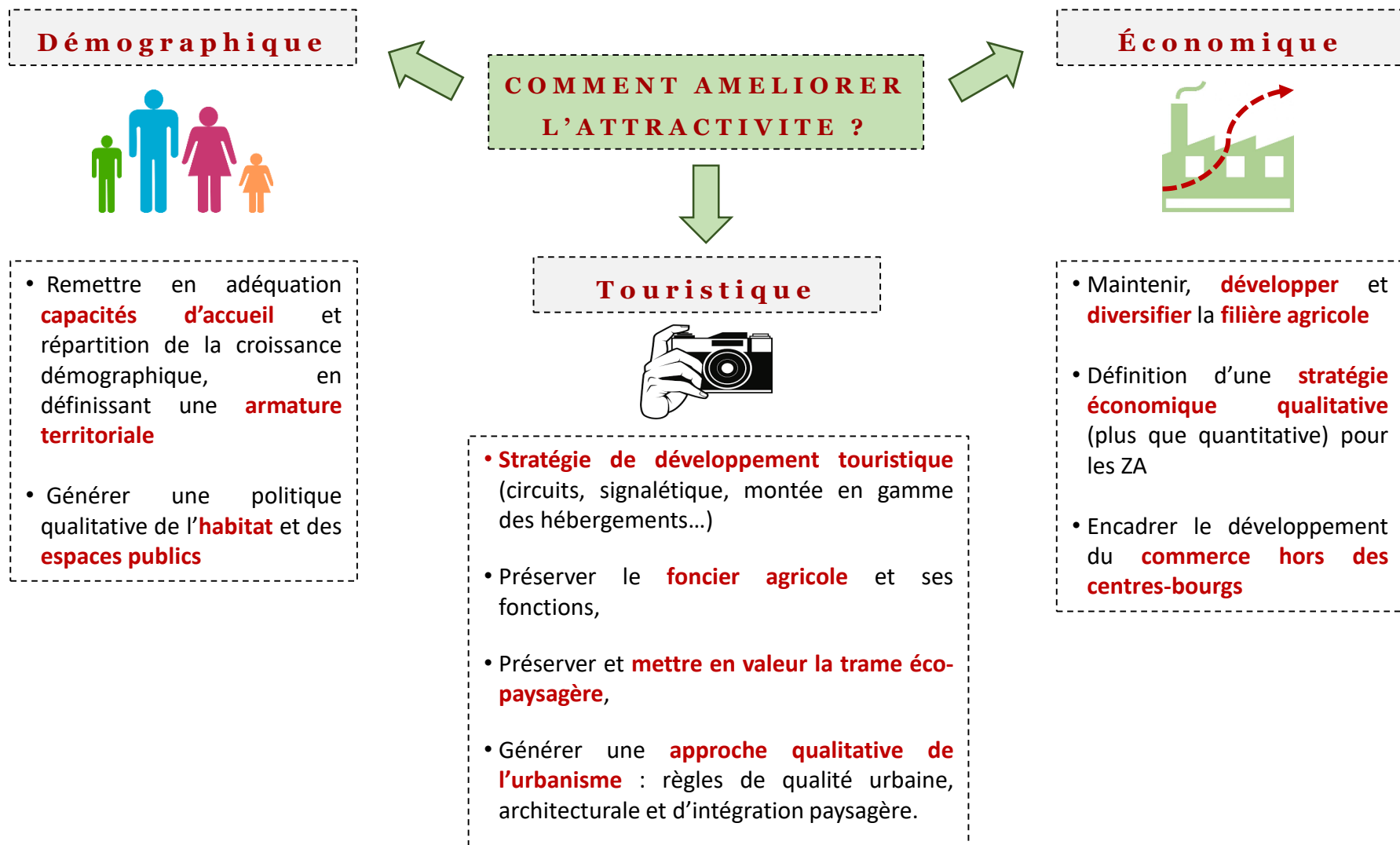
- Dévitalisation des centres-bourgs

- Dégradation des entrées de bourg et de la qualité paysagère: effet négatif sur le tourisme

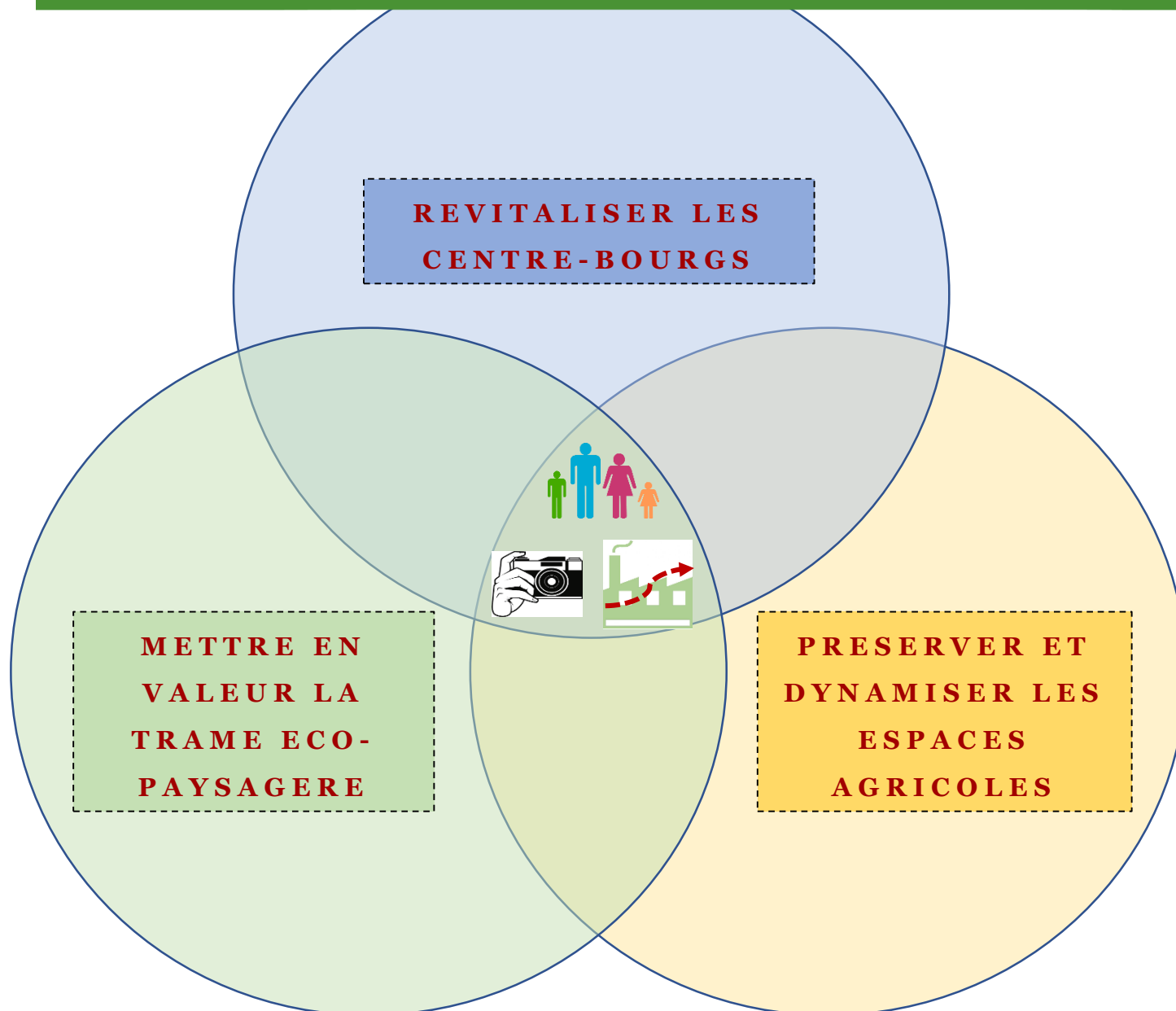
- Création de friches dans les centres

- Simple déplacement des activités, à jeu d'emploi et de services rendus négatifs

Attractivité territoriale : pistes pour le PADD



Trois enjeux transversaux pour le PADD



Démographique



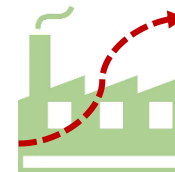
« Il n'y a rien à faire dans le Cantal »

« il fait toujours froid »

« c'est loin de tout »

DEVANT L'IMPERATIF
D'ATTRACTIVITE
DEMOGRAPHIQUE ET
ECONOMIQUE, LA
NECESSITE
D'AMELIORER LA
NOTORIETE ET LA
PERCEPTION DU
TERRITOIRE AUPRES
DE CERTAINES
POPULATIONS

Économique



« Il n'y a pas d'emplois dans le Cantal »

« On est déconnectés »

Touristique



« Il n'y a pas d'hébergements haut de gamme »

« On ne peut pas accueillir les voyageurs »

- I - La qualité environnementale paysagère et patrimoniale : les « murs porteurs » du territoire
- II - L'agriculture, pivot économique, paysager et identitaire du territoire
- III - Des dynamiques urbaines centrifuges problématiques
- IV - Une fragile attractivité démographique et économique
- V - L'émergence du PADD : vers la définition d'une armature territoriale et de grands objectifs transversaux**

1- Préserver et mettre en valeur la trame éco-paysagère

Paysage, environnement, eau, forêt, énergie...

2- Développer les activités agricoles

Consommation foncière, développement/diversification/encadrement des activités agricoles...

3- Revitaliser les centralités

Urbanisme, commerce, habitat, mobilités actives, stationnement...

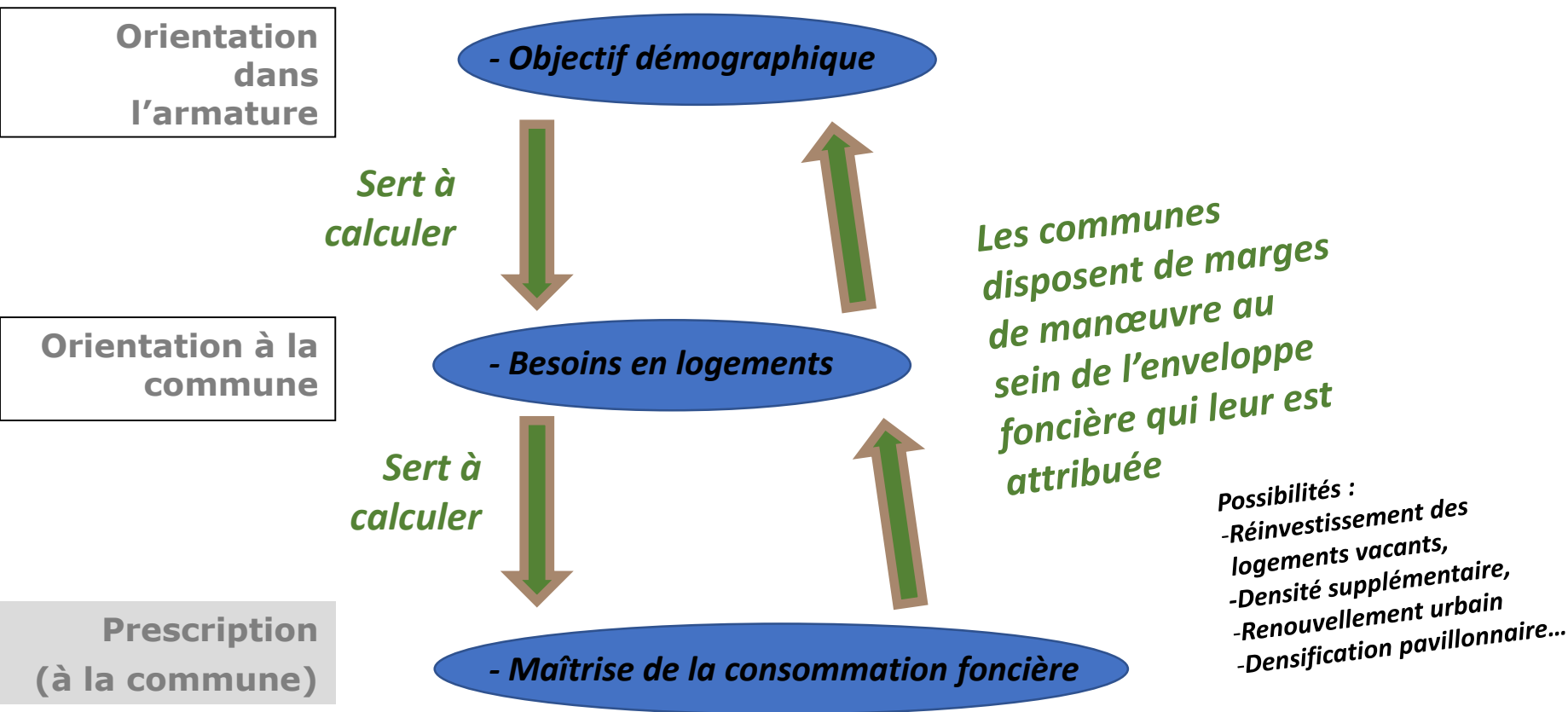
4- Se donner les moyens d'une attractivité économique et démographique

Armature territoriale, zones d'activités, accessibilité routière, tourisme, répartition de la croissance démographique ...

+ *Marketing territorial* (hors SCoT) : tourisme / emploi / logement / équipements / vie sociale / numérique...

Le mécanisme proposé pour répondre à l'impératif d'encadrement de l'accueil de population :

- Trois leviers pour encadrer la répartition démographique dans chaque commune :*



Juillet :

Diffusion du diagnostic consolidé

13 septembre :

Réunion plénière de présentation du diagnostic

27 septembre :

Ateliers *in situ*

11 et 12 octobre :

Ateliers thématiques PADD

Début décembre :

Version 1 du PADD